



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-120 Arrêté municipal réglementant la circulation Piste des agastous - journée portes ouvertes 13^{ème} DBLE

Le Maire de la Commune de LA CAVALERIE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2213.1 à L.2213.6;
Vu le code de la route notamment ses articles R.44, R.36, R.37 et R.225
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 4^{ème} partie) approuvé par arrêté ministériel en date du 7 juin 1977,
Vu le code pénal,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande adressée par le lieutenant colonel Fournier à l'occasion de l'organisation des journées portes ouvertes de la 13^{ème} DBLE les 13 et 14 juin 2026,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les lieux à l'occasion de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : la piste des agastous, dont la section est située au sein du camp militaire de la 13^{ème} DBLE, sera fermée à la circulation du vendredi 12 juin 2026, 15h au dimanche 14 juin 2026, 20h.

ARTICLE 2 : une signalétique sera mise en place par le demandeur pour assurer la sécurité des participants.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à LA CAVALERIE, le 9 juin 2026

Le Maire
Nicolas MURET

Copie du présent arrêté sera transmise à :
- le Commandant de communauté de brigades de Millau,
- les services techniques municipaux.